

## **Avenue des Rogations - Mobilité - Réunion d'habitants du 19/12/2023 - Compte rendu**

**Thème : Résultat de la phase de test de mise en sens interdit de l'avenue des Rogations entre le boulevard Brand Whitlock et la rue de Linthout.**

### **Intervenants :**

M. Olivier Maingain, Bourgmestre ;

M. Gregory Matgen, Échevin de la mobilité ;

M. Philippe Jacquemyns, Échevin de la gestion de l'espace public ;

Mme Florence Tonon, Mme Priscilla Allen et M. Frédéric Denys du service DDPP - Mobilité ;

Mme Mounia Benyahia, M. Alexandre Laeckman du service de la gestion de l'espace public ;

Assistance : 45 participants.

Début de la réunion à 19h.

### **Introduction par M. Olivier Maingain**

Plusieurs réunions d'habitants ont été organisées en 2021 et 2022 pour étudier l'aménagement de l'avenue Georges Henri. Aucun consensus n'a pu être dégagé.

Lors de la réunion qui s'est tenue en mars 2022, un constat annexe est apparu au niveau de l'avenue des Rogations : un trafic anormalement élevé de poids-lourds a été relevé dans le sens de Brand Whitlock vers Linthout. Il avait alors été décidé de mettre en œuvre une phase de test de mise en sens interdit de l'avenue.

La réunion d'habitant a pour but de pouvoir observer et comparer les résultats des phases de test effectuées pour évaluer la pertinence de la mise en sens unique de l'avenue des Rogations. Il s'agit de récolter l'avis des habitants et bénéficier de leurs témoignages.

### **Présentation de la phase de test par Mme Florence Tonon**

La phase de test de mise en sens unique a débuté le 9 octobre 2023. Des analyseurs de trafic ont été placés dans l'avenue des Rogations et dans l'avenue Georges Henri.

### **Objectif de la phase de test :**

Traiter et réduire le trafic de poids lourds.

Mesurer l'incidence sur le trafic de l'avenue Georges Henri qui pourrait conditionner le choix du réaménagement de celle-ci.

### **Constat en 2023 :**

Réduction drastique du trafic global dans l'avenue des Rogations.

Légère diminution du trafic dans l'avenue Georges Henri.

Réduction générale des vitesses dans les deux voiries.

### **Différentes réactions des habitants :**

#### **Réaction des habitants de l'avenue des Rogations :**

La majorité des habitants de l'avenue est satisfaite des effets de la mise en sens unique et plaide pour son maintien. La situation précédente était devenue intenable en termes de sécurité, de tranquillité et de pollution. Avant la phase de test, l'avenue était devenue « la sortie de l'autoroute de Liège ».

Si le nouveau sens interdit n'est pas maintenu, il faudrait alors mettre en place un contrôle par caméras. Ce type de contrôle est possible maintenant à l'ère du numérique. D'autres communes l'ont fait.

### **Réaction des habitants de l'avenue Georges Henri :**

Demande de restaurer le double sens de circulation avenue des Rogations.

Il serait plus équitable de partager le trafic entre plusieurs rues, sinon la forte diminution dans l'avenue des Rogations est contrebalancée par un engorgement des rues adjacentes. Certains habitants se plaignent des embouteillages chroniques dans l'avenue Georges Henri, alors que d'autres ne constatent pas plus de difficultés qu'avant. L'avenue Georges Henri a toujours été un axe de passage.

### **Réaction des habitants de l'avenue Jonnart :**

Les habitants de l'avenue Jonnart plaident pour un retour à la situation initiale. Ils considèrent endurer un report du trafic des voitures, des camions et des ambulances qui empruntaient initialement l'avenue des Rogations. Celle-ci est plus large et plus à même d'accueillir ce trafic. Les automobilistes de l'avenue Jonnart qui ne trouvent pas de place de stationnement dans leur rue où qui souhaitent se diriger vers Etterbeek, ne peuvent plus remonter l'avenue des Rogations et se retrouvent coincés dans les embouteillages de l'avenue Georges Henri.

Ils se plaignent également du non-respect des limitations de vitesses.

Ils demandent de limiter les heures de livraisons obligatoires dans l'avenue Georges Henri, pour éviter les camions et voitures garés en double file.

### **Constats de M. Olivier Maingain :**

#### **- Aménagement de l'avenue Georges Henri :**

Le confort des piétons n'est pas satisfaisant sur les trottoirs de l'avenue Georges Henri. Ceux-ci ne sont pas conformes aux règles de largeur minimale reprises au règlement régional d'urbanisme (RRU) et au Plan Régional de Mobilité (PRM).

La réfection des trottoirs ne peut se faire à l'identique : les trottoirs d'une voirie classée « plus » au PRM doivent être dimensionnés pour être adaptés au flux piéton. Ils doivent présenter une largeur de minimum 2 mètres. L'élargissement des trottoirs ne peut se faire qu'en rétrécissant l'espace soit du stationnement, soit de la voirie carrossable. Autrement dit, il faut choisir entre la mise en sens unique et la suppression d'une partie du stationnement existant.

#### **- Trafic de transit :**

Il conviendrait de vérifier si le trafic en provenance de l'E40 en direction du centre tente de transiter par l'avenue des Rogations pour éviter le square Montgomery et l'avenue de Tervuren s'ils sont embouteillés.

Cependant, s'il s'agit de prendre des mesures plus strictes, placer des panneaux de circulation interdite « excepté circulation locale » s'avère insuffisant. La police ne pouvant en effet être présente en permanence pour faire respecter cette interdiction. Dès lors, la commune pourrait étudier l'opportunité de placer des caméras de contrôle à l'entrée des voiries les plus touchées.

#### **- Zones de livraisons dans l'avenue Georges Henri :**

Pour désengorger l'avenue Georges Henri, il convient de réduire drastiquement les livraisons en double file.

La commune a déjà procédé à des évaluations des zones de livraison mais elle pourrait en refaire pour déterminer les besoins, les horaires, les longueurs nécessaires. Par contre, si on impose des livraisons avant 7h du matin on contrevient au règlement de police et on met en péril la quiétude des riverains.

Tout ce qui concerne de l'approvisionnement des magasins se fait en flux tendu. Les livraisons se font en fonction des besoins. Ce qui est livré dans les magasins est quantifié en fonction d'évaluations logistiques. Il est compliqué de coordonner les livraisons et d'imposer des créneaux stricts et limités à quelques heures.

Pour établir un plan d'action pour que la police renforce ses contrôles dans l'avenue Georges Henri, il conviendra de se concerter avec le chef de corps et les gardiens de la paix.

- Délais :

La commune n'envisage pas de travaux dans l'avenue Georges Henri, tant qu'elle ne sera pas fixée sur les travaux de la Région sur les grands axes Reyers-Meiser-Brand Whitlock et l'avenue de Tervuren.

**Divers (stationnement) :**

➤ **Habitant :**

Est-il possible de délivrer une carte parking pour les habitants de Woluwe Saint Lambert situés aux abords de la commune d'Etterbeek pour leur permettre d'avoir une meilleure alternative de stationnement ?

➤ **Le Bourgmestre :**

Cela ne serait pas à l'avantage des habitants de Woluwe. En effet, le partage du stationnement dans les voiries proches des limites communales ne pourrait se faire que s'il est réciproque. Or, la pression du stationnement est bien plus importante à Etterbeek à cause de la densité d'habitation, des commerces de la rue des Tongres et de la présence de la clinique de l'Europe. Il y aurait alors plus d'habitants d'Etterbeek qui gareraient leurs véhicules sur le territoire de notre commune que l'inverse.

**Conclusion :**

Suite à la présente consultation des habitants, la commune va lancer une étude globale portant sur les flux de circulation dans tout le quartier situé entre la rue de Linthout et le boulevard Brand Whitlock. Il s'agira d'analyser les origines et destinations du trafic de transit et notamment des poids lourds afin d'établir un diagnostic de la situation

Envisager le contrôle d'accès par caméras est un investissement non négligeable. Les services techniques seront chargés d'en étudier la faisabilité.

Il est convenu avec l'assemblée de maintenir la phase de test actuelle et d'attendre la réalisation d'un diagnostic de mobilité à l'échelle de l'ensemble du quartier. Cette étude sera confiée à un bureau spécialisé dans le courant 2024. Vu les procédures administratives de marchés publics et la nécessité d'attendre l'expiration du délai rendant le budget communal 2024 exécutoire, rien ne pourra être lancé avant la fin du mois de mars 2024.

Une nouvelle réunion d'habitant sera organisée pour présenter les résultats de cette étude.

Fin de la réunion à 21h.